



Plan de relance  
autoroutier

+ Sûr + Vert + Fluide

Lettre d'info n° 1

Octobre 2018

# A4 - Contournement Nord Est de Metz

## Élargissement à 2x3 voies entre l'échangeur A4/A31 et Metz Est

### Édito

Le Contournement Nord Est de Metz (CNEM) désigne la portion de l'autoroute A4 comprise entre l'échangeur de la Croix de Hauconcourt et l'échangeur de Mey à l'est de Metz. Sa localisation à la croisée de 2 axes autoroutiers majeurs (A4 et A31), en fait un point de passage stratégique, à la fois pour le trafic de transit et pour les conducteurs locaux qui évitent la traversée de Metz. Aujourd'hui, comme l'avaient prévu les concepteurs de l'A4 il y a plus de 40 ans, le CNEM doit être élargi pour accueillir dans les meilleures conditions de fluidité, de sécurité et de confort les plus de 50 000 véhicules qui y circulent quotidiennement. Nous allons donc créer une 3<sup>e</sup> voie par sens sur le CNEM. Cet aménagement est inscrit au Plan de Relance Autoroutier signé avec l'État en 2015.

Avant les travaux, nous avons un rendez-vous important avec vous : c'est l'**enquête publique** au cours de laquelle vous pourrez déposer votre avis.

Ce 1<sup>er</sup> numéro de la lettre d'information, que vous recevrez régulièrement pour suivre l'actualité du projet, propose un focus sur les modalités de l'enquête publique à venir.

Bonne lecture!

**Olivier Cuenot**  
Directeur de la construction  
du groupe Sanef



### REPÈRES

11 km d'autoroute entre  
la Croix de Hauconcourt et Metz Est

6 communes traversées

15 ponts

1 diffuseur : Argancy

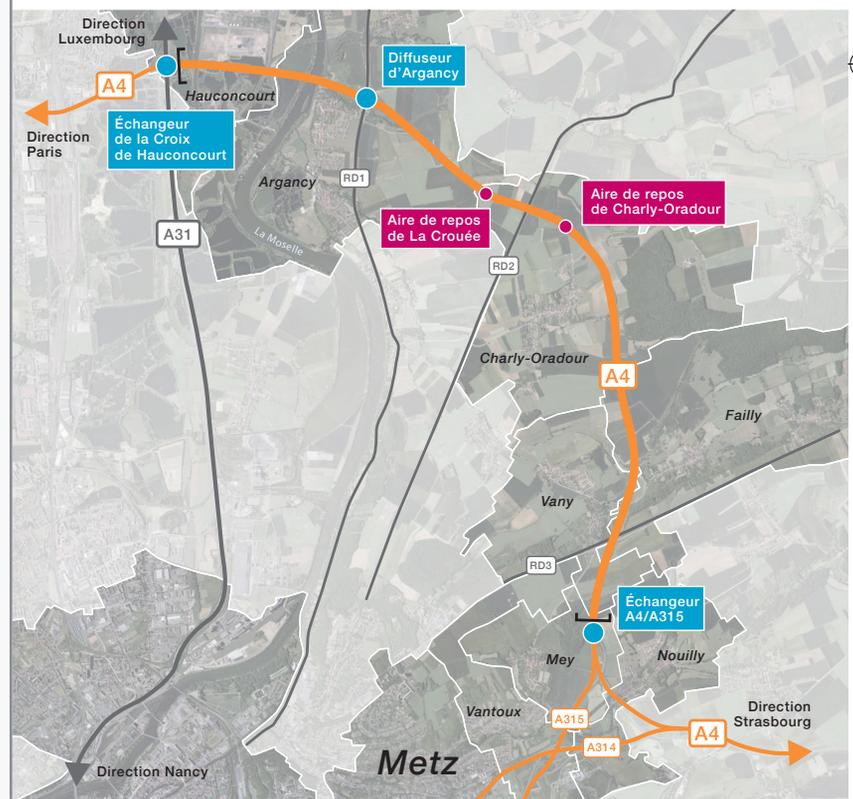
2 échangeurs

2 aires de repos

+ de 50 000 véhicules/jour



### Périmètre du projet



#### Légende

réseau sanef  
section à élargir

échangeur ou diffuseur  
réseau secondaire et non concédé



Données cartographiques : © IGN FEDER Préfecture de la région Grand-Est

 sanef



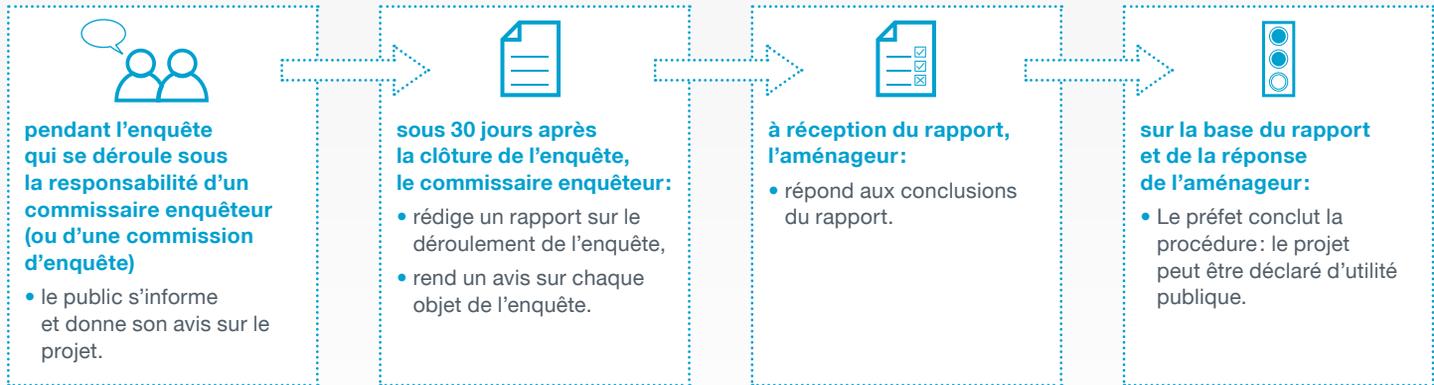
# Qu'est-ce qu'une enquête publique ?



C'est une **procédure réglementaire** qui s'applique à tout projet d'aménagement susceptible d'affecter l'environnement. Elle permet d'**informer le public** et de **recueillir son avis** sur le projet, ses bénéfices et ses

impacts. Les observations et propositions formulées pendant l'enquête sont prises en considération par l'aménageur et l'autorité compétente délivrant l'autorisation.

## La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) étape par étape



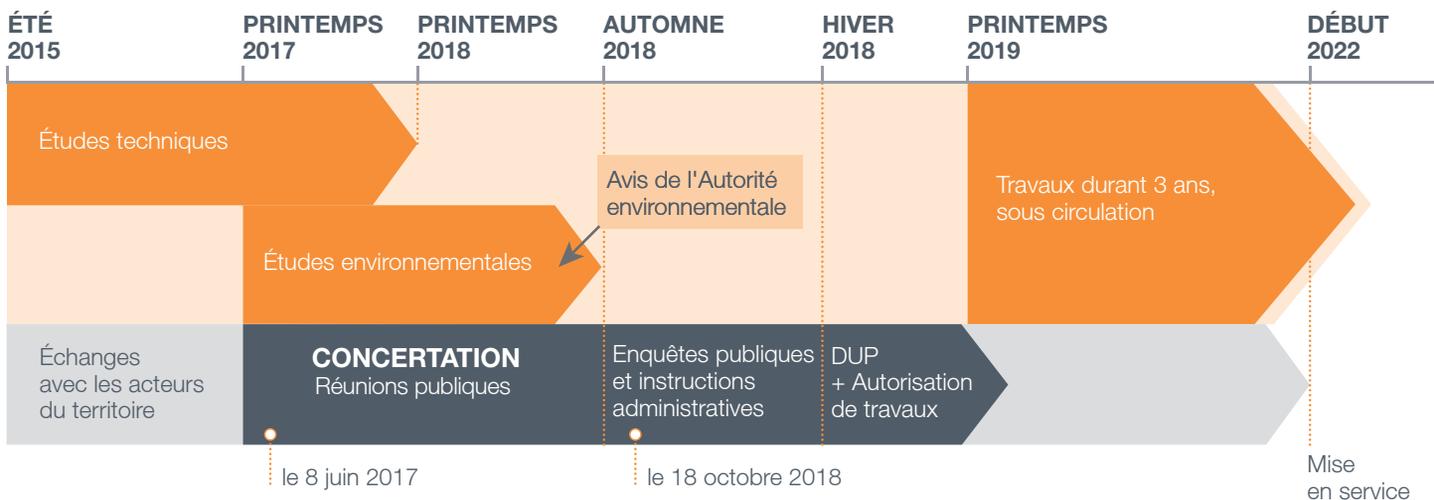
## L'enquête publique du Contournement Nord Est de Metz

Elle comporte 3 volets:

- 1 La déclaration d'utilité publique (DUP):** elle autorisera Sanef à réaliser les travaux d'élargissement de la section;
- 2 L'autorisation environnementale:** elle englobe de nombreuses thématiques réglementaires, dont celle liées à l'eau et aux espèces protégées;
- 3 L'enquête parcellaire:** elle permet d'identifier précisément les parcelles concernées par les emprises du projet, et d'en connaître les propriétaires.



# Calendrier du projet



## **i** Pour tout savoir sur ce projet

- > Consultez le site **www.planderelance.sanef.com**
- > Posez vos questions via le formulaire de contact en ligne.
- > Abonnez-vous à la newsletter depuis ce site.
- > Contactez la ligne Info Projets. Nos équipes sont à votre écoute du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

**0 806 800 036**

Service gratuit + prix appel

## À VOS AGENDAS !

Avant la tenue de l'enquête publique et pour vous informer sur l'avancement du projet, Sanef vous invite à :

**UNE RÉUNION PUBLIQUE**  
**Jeudi 18 octobre 2018 à 18 h 30**

Salle des fêtes de Vrémy  
2 rue en Bellevue  
57 640 Faily